

3A AUDIT & FINANCES
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 145 000 euros
Siège social : 19 avenue du Granier
Miniparc des Béalières
38240 MEYLAN
494 972 284 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 6 MAI 2024

Le six mai deux mille vingt-quatre à neuf heures, au siège social, les associés de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée 3A AUDIT & FINANCES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- Franck EMERY, propriétaire de cent cinquante-deux parts sociales, ci : 152 parts,
 - Amélie AUCANE, propriétaire de cent cinquante-deux parts parts sociales, ci : 152 parts,
 - Sandra RUFFINATTO, propriétaire de huit cent soixante-quinzeparts sociales, ci : 875 parts,
- Total: 1 179 parts.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Amélie AUCANE, sur invitation des associés, est également présente.

Madame Sandra RUFFINATTO préside la réunion en sa qualité de gérante associée.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social du 19, avenue du Granier 38240 MEYLAN au 5, chemin de la Trière 38240 MEYLAN

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- Le rapport de la Gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.
Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve la décision relative au transfert du siège social du 19, avenue du Granier 38240 Meylan au 5, chemin de la Trière 38240 MEYLAN à compter du 6 mai 2024. Corrélativement, les associés constatent que l'article 4 des statuts est modifié conformément à la décision de l'Assemblée Générale et l'article 4 " siège social " sera libellé ainsi: « Le siège social fixé : 19, avenue du Granier Miniparc des Béalières 38240 MEYLAN est transféré à compter du 6 mai 2024 au 5, chemin de la Trière Immeuble Iliade 38240 MEYLAN.»
Le transfert du siège social est décidé par décision collective extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

Sandra RUFFINATTO

A stylized blue ink signature of Sandra Ruffinatto, featuring a large, sweeping initial 'S' followed by a series of vertical strokes.

Franck EMERY

A blue ink signature of Franck Emery, consisting of a horizontal line with a small square mark above it and a long, sweeping tail.

Amélie AUCANE

A blue ink signature of Amélie Aucane, written in a cursive style with a prominent 'A' and a trailing flourish.